

La «priorité PME»

ANALYSE



Carlo Thelen
Chambre de commerce

Les petites et moyennes entreprises (PME) représentent quelque 99% des entreprises luxembourgeoises et plus des deux tiers de l'emploi. Un véritable «fer de lance» de l'économie grand-ducale, qui ne pourra cependant continuer à s'affirmer comme tel que si la compétitivité des PME, sous toutes ses formes, est confortée. La Chambre de Commerce a déjà contribué à cet effort, avec le lancement en 2016 du «One-Stop Shop» de la House of Entrepreneurship. Cette dernière facilite, à travers la Mutualité de Cautionnement, l'accès des PME au financement bancaire.

Qui dit compétitivité dit également lancement, au niveau national, d'un «cinquième Plan PME» comportant notamment des mesures horizontales ambitieuses rendant possible la création d'une entreprise en quelques heures, facilitant les transmissions de sociétés et apportant des solutions sur mesure aux entreprises en difficulté - afin de prévenir les faillites notam-

ment. Ce plan devrait être déclinable par secteur en fonction des mesures concernées (horaires d'ouvertures des commerces, préjudice commercial lié aux chantiers ou encore aspects propres à l'HORECA). Chaque mesure majeure devrait être assortie d'un véritable «Business (SME) Check», consistant à fournir une évaluation des retombées potentielles des futurs projets de loi ou règlements grand-ducaux pour les PME. Il convient en parallèle de procéder à un toilettage complet de la législation

en vigueur. Le code de l'environnement pourrait être un excellent ballon d'essai. Il ne s'agit certainement pas de démanteler des standards ambitieux, mais réellement de dépoussiérer la législation. Dans la lancée, il faut veiller à étendre la possibilité de notifier au lieu de toujours devoir recevoir une autorisation, tout en faisant en sorte que cette dernière soit simplifiée dans de nombreux cas. Ainsi, une possibilité serait d'envisager l'autorisation d'exploitation en même

temps que l'autorisation de construction. Par ailleurs, afin de favoriser les activités de R&D et d'innovation des entreprises, notamment des PME, il est fondamental d'œuvrer en faveur d'un meilleur accès aux régimes d'aides existants. Plus généralement, je suggère de lancer dès que possible des «assises de la diversification», afin de coordonner les initiatives portant sur la diversification économique et pour conférer aux PME un rôle central dans ce processus. Il importe de valoriser l'éclosion de petites entreprises innovantes - sans oublier cependant les entreprises existantes, qui ont puissamment contribué au succès luxembourgeois. Enfin, les PME ne peuvent se développer harmonieusement que sur un «terreau fertile», dans un cadre économique général stimulant, caractérisé par une fiscalité prévisible et des finances publiques durablement solides, de même que par des coûts de production sous contrôle.